



Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry
Canton Yerres-Brunoy

COMMUNE DE YERRES

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance ordinaire du 05 JUIN 2026

| | |
|-----------------------------|----|
| Nombre de membres composant | |
| Le Conseil municipal | 35 |
| Membres en exercice | 35 |
| Présents à la séance | 29 |

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, le Conseil municipal de Yerres légalement convoqué le cinq juin deux mille vingt-six, s'est assemblé salle municipale Bernard Nusbaum, sous la présidence de M. Nicolas DUPONT-AIGNAN, Maire.

OBJET :

**Soutien à la
société URDUC via le
dispositif d'aide à la
requalification des
devantures et des
enseignes
commerciales**

Etaient présents :

M. Nicolas DUPONT-AIGNAN (quitte la séance pour le point n° 29 et donne la présidence à Mme LAMOTH), Maire, M. Olivier CLODONG (présent en séance à 19h58, à partir du point n° 14 et quitte la séance pour les points n° 21, 24 et 29), Mme Gaëlle BOUGEROL, M. Didier LE COZ, Mme Jocelyne FALCONNIER, M. Denis ADAM, Mme Carole PELLISSON, M. Jean Paul REGEASSE, M. Maxence MAHEN, Mme Anne-Sophie ROSSIGNOL, Adjoints au Maire, Mme Nicole LAMOTH, M. Jean-Claude LE ROUX, Mme Laëtitia DOROT, M. Rémy PETIT, Mme Michèle GUTTIN, M. Christian SOLLE, Mme Corinne LE GLOUX, M. Charly MARIAUZOULS, M. Romain TRICOT, Mme Diane ORLIAC, M. Serge LUGUET, Mme Viviane HENNEQUIN, M. Henri BORIE, Mme Emilie SPONVILLE, Mme Marie-Pierre DESPRES, M. Jean TUPKOVIC, Mme Camille BONADONA, M. Jérémie LETORT, Mme Claudia DE CAMPOS, M. Bérenger CERNON, Conseillers municipaux.

Absents excusés et représentés :

M. Olivier CLODONG donne pouvoir à M. Nicolas DUPONT-AIGNAN, jusqu'au point n° 13 inclus
Mme Vannina ETTORI donne pouvoir à Mme Jocelyne FALCONNIER
Mme Huijuan LI donne pouvoir à Mme Corinne LE GLOUX
M. Christophe GAY donne pouvoir à M. Denis ADAM
Mme Myriam CASANOVA donne pouvoir à M. Jean TUPKOVIC
Mme Gwendoline LE BOUIL donne pouvoir à Mme Claudia DE CAMPOS

Secrétaire de séance : Mme Diane ORLIAC

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026
DELIBERATION N° 2026/06/069

OBJET : Soutien à la société URDUC via le dispositif d'aide à la requalification des devantures et des enseignes commerciales

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'environnement,

VU le Code de l'urbanisme,

VU le Plan local d'urbanisme en vigueur,

VU le Règlement local de publicité en vigueur,

CONSIDERANT que, par délibération n° 2021/07/184 en date du 1^{er} juillet 2021, le Conseil municipal a approuvé la mise en place d'un dispositif d'aide à la requalification des devantures et des enseignes commerciales, ainsi que son règlement ;

CONSIDERANT la demande, conforme au règlement du dispositif présentée par la société URDUC pour sa boutique de restauration « Un rond dans un carré », sise 6 rond-point Pasteur, 91330 Yerres,

CONSIDERANT la facture présentée pour un montant de 6 263,04 euros TTC,

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis des Commissions Travaux, Urbanisme, Environnement, Développement durable et Développement économique, ainsi que Finances et Affaires générales,

A l'unanimité,

ATTRIBUE une subvention d'un montant de 1 500 euros, au titre du dispositif d'aide à la requalification des devantures et des enseignes commerciales à la société URDUC,

DIT que la subvention est inscrite au budget.

FAIT et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

